



Service public fédéral Intérieur
Direction générale Institutions et Population
Service du Protocole

Votre correspondant
Yassin CHOUROUHO

E-mail
protocole@rrn.fgov.be

T
02/518. 22.38

F
02/518.27.38

Votre référence

Notre référence
P/YC/BD

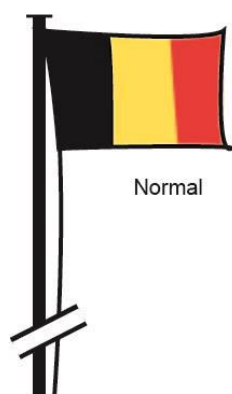
Annexes

Bruxelles

Comment mettre un drapeau en berne ?

On met le drapeau en berne en le faisant baisser de telle façon à laisser une distance égale à celle de la hauteur du drapeau entre le bord supérieur du drapeau, d'une part, et la base de la pointe du mât, d'autre part (en d'autres termes, il faut laisser au-dessus du drapeau en berne, un espace suffisant pour pouvoir en hisser un autre, en l'occurrence celui du drapeau invisible du deuil).

Le drapeau en berne ne doit jamais toucher le sol. Si jamais le mât était trop court pour pouvoir baisser le drapeau suffisamment, dans ce cas, il faut entourer la pointe du mât par un ruban noir suffisamment visible et de manière à ce qu'il puisse flotter avec le drapeau (et surtout ne pas étrangler le drapeau avec un ruban).



N.B. Les autres drapeaux peuvent également être mis en berne.